**ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS
AU CONSEIL ACADÉMIQUE DE NORMANDIE UNIVERSITÉ**

**Scrutins du jeudi 1er juin au vendredi 2 juin 2023**

Modèle (lorsque plusieurs sièges sont à pourvoir) :
présentation d’une liste de candidats

LISTE (intitulé de la liste ou présentée par) :

Soutenue par :

(Fournir une lettre par organisme)

Établissement :

Secteur (Secteur 1 : Droit-Économie-Gestion, secteur 2 : Lettres, Sciences Humaines et Sociales, secteur 3 : Sciences et Technologies, secteur 4 : Santé) :

Délégué de liste (le délégué est un candidat de la liste) :

Rappel : règles de recevabilités des listes :

Conformément à l’article D719-22 du code de l’éducation :

* La liste est accompagnée des déclarations de candidature individuelle signée conformément aux dispositions de l’article V de la circulaire électorale par chaque candidat ;
* Les candidats sont rangés par ordre préférentiel ;
* La liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ;
* La liste comprend un nombre de candidats au maximum égal au double du nombre des sièges de membres titulaires à pourvoir ;
* La liste peut être incomplète dès lors qu'elle comporte un nombre de candidats au moins égal au nombre des sièges de membres titulaires à pourvoir.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **N°** | **Noms usuels et prénoms des candidats classés par ordre préférentiel** | **Sexe** |
| **H** | **F** |
| 1 |  |  |  |
| 2 |  |  |  |
| 3 |  |  |  |
| 4 |  |  |  |

La liste doit être accompagnée de la photocopie de la carte d’étudiant ou d’un certificat de scolarité.

La liste et l’ensemble des candidatures individuelles doivent parvenir à l’établissement membre dans lequel vous candidatez selon les dispositions définies dans la circulaire jusqu’au mardi 16 mai 2023 – 12 heures.

Cadre réservé à l’administration

J’accuse réception des candidatures ci-dessus le ………………………………………………….. à ……..….. heures ……..

Signature et cachet de l’administration

Pièce(s) jointe(s) : □ Photocopie Carte étudiant ou □ Certificat de scolarité

Une copie du présent document est remise au candidat pour récépissé, l’original étant conservé par l’administration